



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2018-101

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2018

# Sommaire

**DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret**

45-2018-06-11-002 - DELEGATION DE SIGNATURE (2 pages)

Page 3

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du  
Département du Loiret

45-2018-06-11-002

DELEGATION DE SIGNATURE

*Délégation de signature aux agents de la Trésorerie Orléans Centres Hospitaliers*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET  
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE  
D'UN COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE**

Le comptable, responsable de la trésorerie d'Orléans établissements hospitaliers

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à Mrs REVERDY Jean-Paul, SAROU-KANIAN Olivier et JAMET Frédéric, Inspecteurs, adjoints au comptable chargé de la trésorerie d'Orléans établissements hospitaliers, à l'effet de signer :

- 1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- 2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;
- 3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2** – Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>	<b>Autres actes- Alinéa de l'art 2 concerné (à préciser pour chaque agent)</b>
LEGER Nadine	CP	24 mois	5 000 €	
GUERIN Emilie	Contrôleuse	24 mois	5 000 €	
BRIMBOEUF Danielle	Contrôleuse	24 mois	5 000 €	
DJIBRIL OMAR Mohamed	Contrôleur	24 mois	5 000 €	
HRAZMI Elise	Agent	24 mois	5 000 €	

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

A Orléans le 11 juin 2018  
Le comptable,

Signé : Fabrice JAOUEN,